

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Ordre du jour de la séance du 28 mars 2023

- 1.** Présence du service financier pour répondre aux questions liées au budget.
- 2.** Approbation du procès-verbal du 28 février 2023
- 3.** Information sur les décisions prises par le Président du CCAS par délégation en application des dispositions de l'article R.123-21 du Code de l'Action Sociale et des Familles
- 4.** Information sur les décisions prises par la Présidente de la Commission d'Aide Sociale Facultative par délégation en application des dispositions de l'article R.123-19 du Code de l'Action Sociale et des Familles
 - Récapitulatif des commissions
- 5.** Approbation des tarifs des activités des Maisons des Habitants et de l'animation personnes âgées à compter du 1^{er} avril 2023.
- 6.** Approbation des tarifs du séjour à Massacan organisé dans le cadre d'un projet habitants des Maisons des Habitants.
- 7.** Modification des contrats de séjour des résidences autonomie la Roseraie et la Cerisaie.
- 8.** Autorisation de signature du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) pour les résidences autonomie la Roseraie et la Cerisaie.
- 9.** Mise à disposition de personnel du CCAS auprès de l'association CEMEA Rhône-Alpes.

Divers